

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Vote des taux 2025 - DE_009_2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 avril 2025

Présents : 12

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés:

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Monsieur le Maire explique que le vote des taux doit se faire cette année au plus tard le 15 avril et ce, avant la date butoir de vote des budgets fixée quant à elle au 15 avril.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025 sans augmentation :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.58 % (commune) + 23.56 % (département) = 39.14%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 68.28 %

Taux sur la Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 10.02 %

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/04/2025
et publication ou notification du 14/04/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

015-211501754-DE_009_2025-DE

A G E D I